

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du jeudi 11 avril 2024 19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GF/CR

N° 003122

Police Municipale -Projet de vidéoprotection -Demande de subvention auprès de la Région Sud au titre du dispositif "Région sûre"

Publié le :

**VOTES POUR: 30** 

VOTES CONTRE: 2 Mme Céline CELCE, M. Henri GIORGETTI

ABSTENTION(S): 0

Le 11 avril 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 05 avril 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean Alllaud (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION: Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sylvie TURC (8ème adjointe) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET

## **ABSENTS EXCUSÉS:**

ABSENTS: Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale),

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 1979 du 12 avril 2016, le conseil municipal avait approuvé le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune d'Apt.

Le conseil est informé que la Région Sud peut être sollicitée dans le cadre d'une demande de subvention au titre du dispositif « Région sûre » qui permet aux communes éligibles de faire l'acquisition d'équipement en vidéoprotection pour les services de la police municipale qui bénéficient d'une convention de coordination entre la commune et l'Etat.

Sont éligibles les services de la police municipal installés ou intervenant sur les périmètres suivants :

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20240411-003122-DE Date de réception préfecture : 16/04/2024

- Les zones touristiques internationales et celles fixées par arrêtés des Préfet de Département en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les communes disposant d'offres d'accueil touristiques, les stations thermales et les stations de sport d'hiver;
- Les communes accueillant un ou plusieurs lycées ;
- Les communes « stations classées » et les communes touristiques ;
- Les communes desservies par une ligne de Train Express Régionale, une Ligne Express Régionale, une ligne de bus régulière mise en œuvre par la Région.

Sur le volet de la « vidéoprotection », le taux d'intervention de la Région est fixé à 50 % des dépenses. Le montant de la subvention régionale est plafonné à 100 000 euros. Seules les dépenses d'investissement sont éligibles.

Cette aide a pour vocation de moderniser les conditions d'exercices des missions des forces de sécurité et de renforcer la sécurité des usagers.

Considérant, la volonté de la ville de poursuivre son programme de sécurisation ;

**Considérant**, que l'extension du dispositif de vidéoprotection existant est une mesure adaptée à titre préventif et répressif en matière de tranquillité publique et de sécurité de la commune ;

Considérant, qu'il est essentiel d'assurer la protection des administrés et des biens publics.

**Considérant**, que le projet de déploiement du système de vidéoprotection concernant 59 caméras (39 demandes de modification et 30 demandes de création) a été approuvé par délibérations n°3101 et n° 3102, du conseil municipal du 20 février 2024.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBERÉ

Approuve, le plan de financement prévisionnel et détaillé ci-après :

Nature du financement	Montant HT (en €)	Taux
Subvention Région	69 682,00	46,67%
Subvention DETR – Projet vidéo protection	49 500,00	33,15%
Commune d'Apt	30 131,21	20,18%
TOTAL HT de l'opération (1) + (2)	149 313,21	100%

**Autorise**, Madame le Maire à solliciter la subvention « Région sûre » afin de procéder à l'extension des caméras de vidéoprotection sur la voie publique ou aux abords des lieux ouverts public.

Dit, que les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

**POUR EXTRAIT CONFORME** 

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE Monsieur Yannick BONNET

LE MAIRE D'APT

Madame Véronjque ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20240411-003122-DE Date de réception préfecture : 16/04/202

VILLE D'APT - Conseil Municipal du onze avril deux mille vingt quatre

Page 2 sur 2